

Fwd: Enquête Publique "ISDND Vallons des Pins"

De: "Claude PIC" <~~animation@wanadoo.fr~~>

20/12/2019 21:11

À: vallondespinsbagnols-epvar@administrations83.net

Cc: "Claude PIC" <claude.destelle-pic@wanadoo.fr>

Mme Claude PIC

**Résidente depuis 1991 au 88 avenue du Lac , La lieutenantante
PUGET SUR ARGENS**

**Présidente de L'Association Des Riverains des sites de la
Poudrière et des Lauriers (ADRPL)
Membre administrateur de l'ABI**

Monsieur Le Commissaire enquêteur,

Le Bois de Malvoisin, la Pierre du Coucou, le GR 51, la
Gardiette (habitée), les Molières (habitées), la Peyrière
(l'armée, lePin de la Lègue , habités)

le Défens, la Lieutenantante (habitée), le Ronflon..., tout cet
environnement ne peut que pâtir gravement de cette nouvelle
installation surtout si elle est à l'image multipliée par 4 de
l'ISDND des Lauriers.

1- L'Association Bagnolaise d'Information ABI a été contrainte
après moins d'une année d'exploitation de formuler **une
réclamation à l'encontre du fonctionnement de l'ISDND des
Lauriers** et de signaler le non respect des consignes
d'exploitation définies par les textes règlementaires, l'Arrêté
préfectoral du 15/02/2016 et du 29/06/2018.
(observations et constats faits de février 2019 à août 2019).

2- La Commission annuelle de Suivi de Site des lauriers qui
s'est tenue le 28/10/2019 aurait du prendre " à bras -le- corps "
l'ensemble de ces non-conformités signalées.
Tous les problèmes de dysfonctionnement auraient pu être
exposés, discutés et gérés car cette commission réunissait
toutes les autorités concernées et informées, autorités
administratives, politiques , les spécialistes (ingénieurs,
techniciens) et les associations environnementales;
Et bien Non ! , cette CSS a été un "exposé sur le passé: Année
2018 " alors que l'exploitation a débuté en janvier 2019 !!! On
marche vraiment sur la tête !

3- Depuis, " Dame Nature" s'est faite entendre, des épisodes
pluvieux particulièrement dévastateurs n'ont fait qu'aggraver
les problèmes existants et probablement en ont créé
malheureusement d'autres.

4- Des preuves montrent entre autre

- qu'une pollution de l'environnement et des cours d'eaux

qui emportent les emballages plastiques jusqu'à la Mer (Le Ronflon, la Vernède, la Grande Garonne, l'Argens et la Mer) est en cours.

- Que les déchets enfouis sont loin d'être "ultimes"; les contrôles, le pré-tri sont inexistant... On enfouit sans discernement...
- etc...

S'ajoute à cet état des lieux , bien inquiétant pour notre environnement, le projet de ISDND du Vallon des Pins qui nécessite et entraîne:

- la Déforestation du Bois de Malvoisin sur 19 hectares
- Le GR51 traverse l'emprise de l'exploitation !
- La destruction d'espèces animales protégées (demande de dérogation en cours)
- L'enfouissement d'Amiante liée dans une installation de stockage de déchets NON DANGEREUX , les déchets d'amiante liée ou libre sont des déchets DANGEREUX ??????

NOTRE INQUIÉTUDE EST GRANDISSANTE

En conclusion Monsieur Le commissaire,

Nous demandons fermement , **l'application stricte des consignes règlementaires pour le Site du Vallon des pins et le site des Lauriers.**

Que nos responsables administratifs, nos élus et les spécialistes veillent très sérieusement au respect de ces consignes imposées, aux contrôles quotidiens sur le terrain de toutes les activités des 2 sites.

Que des associations environnementales soient obligatoirement et régulièrement présentes sur le terrain et qu'elles soient écoutées.

Mes vœux 2020-2025

- Compétence
- Rigueur
- Responsabilité
- Contrôles et actions sur le terrain

Cordialement.